

**FICHE PROGRAMME 2019-2020  
BOURSE DE FORMATION EN RECHERCHE DU CENTRE D'EXPERTISE  
POUR LES VICTIMES DE BRÛLURES GRAVES DE L'OUEST DU QUÉBEC  
MAÎTRISE ET DOCTORAT**

**Date limite de dépôt de la demande:  
24 mai 2019, 23 h 59**

Le Centre d'expertise pour les victimes de brûlures graves de l'ouest du Québec (CEVBGOQ) qui est constitué de l'Unité des grands brûlés CHUM, du Programme des grands brûlés de l'hôpital de réadaptation Villa Medica, de la Fondation des pompiers du Québec et d'Entraide Grands Brûlés, lance un programme de bourse de formation en recherche pour faciliter le développement de projet de recherche portant sur les grands brûlés. Un accent important est mis sur la recherche fondamentale et clinique, centrée sur les besoins des grands brûlés, et qui contribue à promouvoir leur bien-être et leur soulagement. L'intégration des données probantes permettant d'implanter et diffuser les meilleures pratiques pour une qualité de soins et de services optimaux est également au cœur des préoccupations du CEVBGOQ.

Un don de 10,000 \$ est disponible pour l'année financière 2019-2020, permettant à la direction du CRCHUM d'offrir une bourse de formation de niveau maîtrise ou doctorat, à des étudiants qui poursuivent leur formation en recherche sur les brûlures graves au Centre de recherche du CHUM.

**Critères d'admissibilité :**

- Être étudiant au CRCHUM,
- Être inscrit à temps plein à la maîtrise ou au doctorat,
- Le directeur du candidat doit s'engager à fournir une partie du financement, soit 7,500 \$ pour une bourse totale de 17,500 \$ à la maîtrise et 11,000 \$ pour une bourse totale de 21,000 \$ au doctorat
- Les étudiants en rédaction de mémoire ou de thèse ne sont pas admissibles,
- Une demande de renouvellement de la bourse obtenue en 2019-2020 est admissible.

**Documents exigés : Candidats :**

- Formulaire de demande de bourse dûment rempli et signé par l'étudiant,
- CV commun canadien format FRQS incluant toutes les annexes de contribution détaillées (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>),
- Copies des avis d'attribution des bourses reçues depuis le début de la formation graduée,
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication,
- Copie de relevé de notes de baccalauréat, maîtrise, doctorat.
- Preuve d'inscription à temps plein à un programme de formation de maîtrise ou de doctorat

**Directeur de recherche (codirecteur, si applicable) :**

- Formulaire de demande de bourse dûment signé par le directeur et codirecteur
- Lettre d'appui du directeur

### **Mécanisme et critères d'évaluation :**

Les demandes sont évaluées par un comité d'expert dont les membres représentent les différentes disciplines et méthodologies de recherche en santé.

- Bourses, prix et distinctions (15points),
- Dossier académique (notes au baccalauréat, maîtrise et doctorat; 15points),
- Aptitudes et expérience : conférences sur invitation, présentations orales et par affiche, réalisation de stage de formation en recherche (15 points), publications (15 points),
- Projet de recherche : clarté et concision de la problématique, clarté et concordance des hypothèses et objectifs, pertinence des méthodes et analyses, faisabilité, originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances (25 points),
- Lettre d'appui du directeur (15 points).

### **Gestion de la bourse :**

Les 26 versements de la bourse sont transmis au candidat par dépôt direct.

- Le boursier est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du CRCHUM,
- Les relevés T4A de Revenu Canada et 1 de Revenu Québec sont transmis à l'adresse de correspondance du boursier (celle indiquée dans le formulaire de demande) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée,
- L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif. Le CRCHUM se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.

### **Autre financement :**

Un maximum de 225 heures par session est permis avec l'accord du directeur de recherche et à la condition que ce travail ne nuise pas à l'avancement du projet de recherche du boursier.

### **Engagement du boursier :**

Le candidat devra s'engager à :

- Respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites ci-dessus,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que définies par le FRQS et le CRCHUM,
- Autoriser le CRCHUM à conserver et utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans sa demande de bourse, à la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

### **Engagement du directeur de recherche :**

Le directeur de recherche s'engage à :

- Encadrer les travaux du boursier et à lui fournir les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche
- Fournir une contrepartie financière de 7,500 \$ à la maîtrise et de 11,000 \$ au doctorat, à la somme offerte par le Centre d'expertise pour les victimes de brûlures graves de l'ouest du Québec (CEVBGOQ)
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que défini par le FRQS et le CRCHUM et veiller à ce que le boursier les respecte.

### **Règles de soumission :**

**La demande doit être soumise en un seul document pdf** par courriel, à Mme Joanne Auclair ([joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca)), à la Direction scientifique adjointe – Affaires étudiantes. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas la date limite de dépôt ou les conditions d'admissibilité ou de présentation seront jugées **NON ADMISSIBLES** et ne seront pas évaluées.

### **Accusé de réception :**

Les candidats seront avisés par courriel de la réception de leur demande.